

## Rapport d'activité 2013



Rédaction : Laetitia DAVID

7 mars 2014

A noter :

Les maisons relais ont repris depuis quelque temps maintenant leur ancienne dénomination qu'était « pension de famille ». Afin de faciliter le travail avec les partenaires et pour le côté pratique, nous avons choisi cependant de conserver notre nom initial et précisons simplement en bas de pages et documents :

les Pensions de Famille « Maisons Relais Colbert & Jason » ...

# SOMMAIRE

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 5
1. Commission d'admission.....	pages 6 et 7
o membres	
o nombre de commissions d'admission	
o taux de présence	
o nombre de dossiers présentés	
o dossiers refusés	
2. Gestion locative.....	pages 7 et 8
o nombre d'entrées	
o nombre de sorties	
o taux d'occupation	
o taux de recouvrement des créances	
3. Public.....	pages 8 à 10
o sexe	
o âge	
o type de revenus	
o parcours résidentiel	
o nombre de problèmes psychiatriques	
4. Vie quotidienne.....	pages 10 à 12
o utilisation des parties communes	
o entretien des parties communes	
o entretien des logements	
o notes particulières : visites, respect autrui, nuisances, etc	
5. Animations.....	pages 12 et 13
o activités proposées (domaines : santé, loisirs, sport, culturel, autres)	
o nombre d'activités	
o taux de participation du public	
o partenaires mobilisés sur l'animation	
o résultats	
6. Partenaires (hors animation).....	page 14
o partenaires introduisant une demande d'admission	
o partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents	
o autres partenaires et types de partenariat	
o résultats	
CONCLUSION.....	page 15

## Glossaire

## ANNEXES

## INTRODUCTION

La Maison Relais Colbert a ouvert ses portes le 2 février 2009. Elle a vu naître sa petite sœur, la Maison Relais Jason, 3 ans après, en février 2012. Toutes deux s'intègrent dans un environnement et sur un territoire dont le besoin n'est plus à prouver.

A Colbert, vingt-cinq logements accueillent 25 résidents : « des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. »

A Jason, vingt logements accueillent 20 résidents, sur le même fonctionnement. Le projet de cet établissement se nuance toutefois quelque peu. En effet, cette nouvelle structure se transforme en résidence accueil, une modalité de maison relais. Le concept a été créé pour adapter les maisons relais aux spécificités des personnes en situation de handicap psychique.

Et pour se faire, des conventions sont passées avec le secteur psychiatrique d'une part, et un service d'accompagnement de type SAVS ou SAMSAH d'autre part, afin d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement social nécessaires à ce public.

Si deux intervenants sociaux avaient en charge les missions offertes par Colbert, désormais, quatre intervenants sont mutualisés aux deux maisons relais de Saint-Dizier. Gestion locative, animation, entretien technique dans les logements, vie quotidienne ainsi que coordination de l'accompagnement social qui lui est toujours assuré par les services demandeurs et/ou compétents : Circonscription d'action sociale et CCAS en majorité, et plus récemment services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Une réelle dynamique partenariale a pu se mettre en place avec ces services et l'ensemble des acteurs de notre quotidien. A ce jour, nous n'avons de cesse de nous faire connaître à ces derniers, le taux de remplissage dans Jason n'étant pas encore à son maximum. Cependant, cela ne saurait tarder !

Découvrons ensemble les points marquants de cette année 2013 pour les Maisons Relais Colbert & Jason, notamment concernant :

- la procédure d'admission, la commission d'admission, le nombre de dossiers présentés, les refus également ;

- les financements, la gestion locative : nombre d'entrées et de sorties, taux d'occupation, ainsi que le taux de recouvrement des créances ;

- le public accueilli dans les structures et ses caractéristiques : sexe, âge, type de revenus, parcours résidentiel, problèmes psychiatriques ;

- la vie quotidienne des usagers, tant au niveau de l'utilisation des parties communes que de l'entretien des logements ;

- les animations des Maison Relais, avec les activités proposées, la participation du public et les partenaires mobilisés ;

- les partenaires sociaux, introduisant une demande d'admission ou encore réalisant l'accompagnement social.

Nous finirons par conclure cette année en quelques mots...

## **1. Commission d'admission**

La procédure d'admission prévoit qu'un dossier de demande d'admission soit complété par le service demandeur. Il s'agit du dossier unique de demande d'hébergement et/ou de logement adapté mis en place par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Haute-Marne. Il est téléchargeable sur le site internet de l'association ([sosfemmes.com](http://sosfemmes.com)).

Une fiche concernant l'accompagnement social en cas d'admission en maison relais, toujours aussi importante, permet de préciser les acteurs qui graviteront autour de la personne accueillie.

Lorsque le dossier est recevable, alors le candidat est rencontré par la coordinatrice des Maisons Relais qui lui présente les conditions de vie dans les établissements. A la condition que le candidat adhère au projet, le dossier est porté devant la commission d'admission pour décision finale.

La commission fonde son avis essentiellement sur les critères suivants :

- ✓ l'autonomie du candidat dans les actes de la vie quotidienne ;
- ✓ son souhait de vivre dans un contexte semi-collectif ;
- ✓ l'acceptation par le candidat du règlement de fonctionnement des Maisons Relais et de l'accompagnement social, médical et/ou psychologique réalisé par le service demandeur et les partenaires extérieurs ;
- ✓ l'équilibre de peuplement des Maisons Relais.

Si le dossier est validé par la commission d'admission, le candidat est alors invité avec son référent à visiter les locaux de l'établissement qu'il intégrera. Il signe lors de l'entrée dans les lieux le contrat d'occupation et l'état des lieux, et prend connaissance du règlement de fonctionnement qui lui est remis accompagné du livret d'accueil et de la Charte des droits et libertés.

Dans certains cas, un contrat d'engagement moral peut être annexé au contrat d'occupation du résident notamment lors de l'accueil de résidents qui s'inscrivent dans un parcours résidentiel.

La commission d'admission est composée de :

- ✓ un représentant de l'OPH de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du CCAS de Saint-Dizier ;
- ✓ un représentant du Conseil Général de la Haute-Marne (Circonscription d'action sociale) ;
- ✓ la coordinatrice des Maisons Relais Colbert & Jason ;
- ✓ le directeur de l'association SOS Femmes Accueil, gestionnaire de l'établissement ;
- ✓ la coordinatrice du SIAO52.

*(cf. annexe 1 : commissions d'admission)*

Au total, 43 commissions d'admission se sont réunies depuis la première, en 2008. L'année 2009 a été celle de la montée en charge de Colbert, avec quasiment une commission par mois ; alors que 2010 et 2011 ont été les années de fonctionnement au complet. Un certain turn-over avait alors pu être constaté, nécessitant une convocation des membres 4 à 5 fois durant l'année.

En 2012, 9 commissions se sont réunies en vue de la montée en charge de Jason. Au vu des difficultés rencontrées pour cette dernière et suite à l'hémorragie qu'a subi Colbert en parallèle, un rythme équivalent a été conservé sur 2013 : en effet, 10 commissions se sont réunies cette année.

Les membres de la commission sont tous présents dans 83,27% des cas.

Cent cinquante cinq dossiers ont été présentés au total, dont certains à plusieurs commissions lorsqu'ils sont mis en attente, que la situation soit approfondie par exemple ou que certaines conditions soient remplies avant qu'un avis favorable puisse être donné (stabilisation de la situation ; mise en place d'une TISF ; etc).

Trente deux ont été instruits en commission en 2013.

Sur la totalité des dossiers, 44 ont été refusés, dont 9 en 2013. Certains nécessitaient un accompagnement

social qui n'était pas mis en place, alors que d'autres candidats n'avaient pas le profil « maison relais » ; ils recherchaient simplement un logement à moindre coût sans avoir besoin de la spécificité des services offerts par une maison relais. Il arrive encore pour d'autres que nous restions sans nouvelles des candidats et que les dossiers soient annulés.

## **2. Gestion locative**

*(cf. annexe 2 : gestion locative)*

Quant à l'exploitation courante, les Maisons Relais sont financées par la redevance, d'une part, et l'Etat, d'autre part.

Les résidants ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL). Ils doivent au gestionnaire une redevance et, en pratique, règlent le résiduel non couvert par l'APL entre le 1<sup>er</sup> et le 10 de chaque mois.

Le montant de la redevance comprend les charges qui intègrent l'eau, l'électricité, le chauffage, ainsi que l'assurance habitation, l'amortissement du mobilier et les services rendus.

Dans la majorité des cas, des demandes d'aide de type FSL sont réalisées par les référents sociaux pour la caution. Le premier mois de loyer ouvre dans la majorité des cas droit à l'APL.

### ◇ Colbert

En 2013, la Maison Relais Colbert a pu rapidement résorber l'hémorragie de résidants subie en 2012. En effet, de nouvelles entrées ont pu se faire au fur et à mesure des commissions. A ce jour, la structure affiche complet.

Sont à noter seulement 4 sorties sur l'année :

- une résidante qui a changé de projet et souhaité emménager chez sa sœur à Chaumont ;
- deux résidants qui n'ont jamais occupé leur logement et nous ont laissé une dette locative conséquente ;
- un dernier dont nous avons rompu le contrat d'occupation après qu'il ait été reconnu coupable et condamné au pénal pour avoir été à l'origine d'un incendie au sein du bâtiment.

Concernant le règlement des redevances sur l'année, il reste globalement très bon à la Maison Relais Colbert. A ce jour, il reste peu de quelques retards de paiement. De façon générale, nous ne laissons pas de cumuls de dettes importants sans le signaler aux partenaires qui ont en charge l'accompagnement social.

Nous pouvons ajouter que 7 résidants sur 25 (soit un peu plus d'un quart) bénéficient d'une mesure de protection sous forme de curatelle ou de tutelle et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces. Quelques tentatives de paiement par virement automatique ont été réalisées mais n'ont pas été pérennes.

### ◇ Jason

Si Colbert est une structure pour laquelle nous n'avons jamais rencontré de difficultés en ce qui concerne le remplissage, il en a été plus difficile en ce qui concerne Jason. En 2013, nous avons redoublé d'efforts afin de remplir la structure.

A compter du mois de mai, nous avons peu à peu pu intégrer des résidants et ce de façon régulière. A la fin de l'année, nous avons 16 logements occupés sur les 20. S'y ajoute une entrée dans les lieux début 2014 et à ce jour nous pouvons dire qu'il reste 3 logements disponibles. Nous espérons pouvoir les attribuer très prochainement.

Nous notons 4 sorties également sur cette structure :

- un résidant qui souhaitait vivre en couple et qui a de ce fait déménagé ;
- deux résidants sans nouvelles qui ont occupé leur logement en partie, et nous ont laissé une dette locative importante ;
- un dernier dont le contrat d'occupation a été rompu sans préavis suite à des menaces de mort et une agression à l'arme blanche sur deux membres du personnel (nous développerons dans le point 3 consacré plus particulièrement au public).

Concernant le règlement des redevances sur l'année, il est un peu moins bon sur Jason que sur Colbert, mais reste tout de même correct.

Précisons que 6 résidants sur 17 (soit environ un tiers) bénéficient d'une mesure de protection sous forme de curatelle ou de tutelle et que ce sont donc les organismes adéquats qui réalisent les paiements chaque mois ou supervisent le bon déroulement de ces derniers.

Le mode de paiement privilégié reste en espèces. Quelques paiements par virement automatique sont en place et fonctionnent plutôt bien.

### **3. Public**

*(cf. annexe 3 : résidants)*

Le public accueilli aux Maisons Relais Colbert et Jason est mixte : il s'agit d'hommes ou femmes seuls, répondant aux critères réglementaires c'est à dire à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

#### ◇ Colbert

Malgré les entrées et sorties que nous avons eu au cours de l'année, nous avons toujours une majorité d'hommes (2/3 d'hommes ; 1/3 de femmes).

Par ailleurs, nous pouvons noter que les tranches d'âge les plus représentées à la Maison Relais Colbert concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans et les personnes ayant entre 50 et 65 ans. Elles sont représentées globalement à équivalence mais précisons toutefois une différence dans les deux sexes. En effet, la tranche d'âge majoritairement représentée chez les hommes concerne les 26-49 ans quand celle chez les femmes concerne les 50-65 ans. Seuls 3 résidants ont moins de 25 ans. La moyenne d'âge se situe à 44,54 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 de cette même annexe que la majorité des résidants perçoit du Revenu de Solidarité Active (RSA). Quasiment autant sont bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Quelques uns perçoivent des ASSEDIC. A noter que certains résidants cumulent AAH et retraite par exemple. Leur reste à vivre mensuel n'est cependant pas plus élevé.

Trois résidants perçoivent un salaire au 31 décembre 2013. Leurs contrats sont toutefois particulièrement précaires ou entrent dans le cadre de formations.

Comme nous le remarquons lors de notre dernier rapport, les adresses des résidants au moment de l'entrée dans les lieux sont soit en logement autonome, soit chez un tiers (amis en majorité), ou encore en structure collective de type CHRS en majorité.

Nous pouvons toutefois préciser que dans leur parcours résidentiel :

- 12 résidants ont déjà été hébergés en CHRS ;
- 3 résidants ont déjà fait des séjours en hôpital psychiatrique ;
- 1 résidant a connu l'errance et la rue.

75% des résidents de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Comparé à 2011 et avec les sorties que nous avons subies et les nouvelles entrées dans les lieux de 2012 et 2013, la baisse de résidents ayant fait des séjours en hôpital psychiatrique se confirme.

Si les situations psychiatriques ont nettement diminué, les nouveaux arrivants quant à eux ont apporté une nouvelle problématique : l'alcool. 9 résidents sur 25 en connaissent une dépendance.

2013 a apporté à l'équipe une nouvelle façon de travailler avec le public mais surtout une approche qui vient chercher le travailleur social beaucoup plus en profondeur sur ses méthodes et son attirance du travail avec l'autre. Il ne s'agit plus désormais seulement d'accepter que chaque personne fait ses choix de vie, il s'agit de les assimiler et de comprendre où l'impuissance peut venir nous percuter dans nos missions et nos valeurs. Il s'agit grâce à cette nouvelle problématique qu'est l'alcool de savoir ce qui nous appartient en tant que professionnels et ce qui appartient de la responsabilité des résidents.

Le public que nous accueillons reste très fragile au vu de son parcours de vie. Pour la première fois depuis 2009, nous ne déplorons cependant aucun décès dans nos structures. Avec les alcoolisations massives auxquelles nous avons eu à faire face, nous craignons malgré tout pour la santé de certaines personnes accueillies.

Ces résidents demandent beaucoup d'attention et de temps au personnel et parasitent régulièrement les activités et animations en cours à la Maison Relais. Au delà, pour certains, l'alcool apporte peu à peu l'anesthésiant tant recherché au point que pour l'un d'eux notamment, nous avons constaté des pertes de mémoire immédiate. Les effets physiques deviennent inquiétants pour les résidents les plus consommateurs et nous ne manquons pas de veiller quotidiennement à leur état de santé (pertes de poids, malaises).

Nous notons en 2013 également des états d'hygiène corporelle qui sont venus percuter le cadre agréable que nous proposons par le biais des lieux communs. Un résident en particulier dégageait une odeur d'urine très forte qui nous obligeait de l'exclure de la vie collective à certaines périodes afin de préserver la vie en semi-collectivité. Nous avons pu mettre en place un accompagnement plus prononcé par le suivi d'un SAVS ce qui a pu améliorer quelque peu la situation.

Finalement, nous mettons en avant l'an passé la question du vieillissement au travers d'une situation en particulier. En effet, un de nos résidents perdait alors peu à peu de son autonomie et demandait une attention particulière. Sans le travail de l'équipe, de son aide à domicile et de l'infirmière en psychiatrie qui intervient dans la structure de façon hebdomadaire, ce résident ne serait tout simplement plus en capacité de se prendre en charge. Il reste encore vulnérable face à d'autres qui lui « empruntent » argent, tabac, alimentation. Il désaxe ses rythmes journaliers se levant plus tard, s'endormant plus tard encore. Dans la réalisation de ses repas et la gestion du quotidien, un véritable laisser-aller s'installe, non pas forcément de sa volonté, mais risquant de le mettre réellement en danger.

Tout au long de l'année, nous avons dû renforcer notre travail autour de lui. Son accueil en maison relais a été très fortement compromis de par les différentes pertes d'autonomie que nous avons constaté : courses alimentaires, traitement médical, sommeil, alimentation, hygiène, etc.

La mandataire judiciaire qui a en charge son suivi a réalisé des demandes en maisons de retraite. En parallèle, il a été hospitalisé et son traitement a été ajusté. Aujourd'hui, nous observons les nouveaux effets de sa nouvelle adaptation dans son cadre de vie, encore trop récente pour juger de sa stabilisation ou non.

#### ◇ Jason

La Maison Relais Jason accueille le même type de public que celle du bâtiment Colbert. Nous avons voulu cependant commencer à y privilégier des personnes dont le profil pourrait correspondre à une résidence accueil, dans la mesure où elle est censée se transformer en cette forme de structure.

Tout comme à Colbert, nous notons une inégalité dans la proportion hommes-femmes. En effet, 68% des résidents sont des hommes ! Espérons que quelques profils féminins nous seront proposés dans les

prochaines candidatures.

Par ailleurs, nous pouvons noter toujours dans l'annexe 3, que la tranche d'âge la plus représentée à la Maison Relais Jason concerne les personnes ayant de 26 à 49 ans. Seuls 2 résidants ont moins de 25 ans.

Concernant les revenus, nous pouvons constater dans le point 2 (de Jason) de cette même annexe que la majorité des résidants perçoit de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH). Deux résidants perçoivent du RSA : la première situation concerne une femme qui ouvre des droits à des prestations sociales du fait de ses enfants (confiés à l'aide sociale à l'enfance et non accueillis chez elle), son budget reste viable. La seconde situation concerne un homme qui a déjà perçu de l'AAH par le passé et a déposé une demande de recours. Son budget reste en attendant particulièrement précaire.

Un résidant perçoit un salaire, travaillant depuis 2010 en missions intérimaires. Il bénéficiait jusqu'il y a peu d'une mesure de protection de type curatelle. Cette dernière a été levée il y a quelques mois. Depuis lors, il réapprend au quotidien à gérer son budget.

Les adresses des résidants au moment de l'entrée dans les lieux sont soit en logement autonome, soit chez un tiers (famille en majorité), ou encore en structure collective de type CHRS ou foyer.

Nous pouvons toutefois préciser que dans leur parcours résidentiel :

- 13 résidants ont déjà été locataires ;
- 7 résidants ont été hébergés en foyers, dont 3 à la Maison Relais Colbert ;
- 6 résidants ont fait un passage au CHHM ;
- 4 résidants ont déjà été hébergés en CHRS ;
- 2 autant ont connu l'errance et la rue.

81% des résidants de la structure ont déjà vécu en logement autonome, mais n'ont pas pu le conserver (impayés, insécurité, insalubrité, santé, etc).

Ajoutons qu'en 2013, deux résidants sont arrivés à Jason alors qu'ils ont déjà vécu plusieurs années à la ... Maison Relais Colbert ! Il s'agit de deux personnes bénéficiaires de l'AAH et souffrant de pathologies psychiatriques. Tout deux sont stabilisés et/ou bénéficient du suivi nécessaire à l'hôpital psychiatrique.

Développons pas ailleurs ici une affaire qui a fait parler les mœurs. Un jeune résidant est arrivé parmi nous courant 2013. Il a eu un parcours plutôt chaotique, allant de familles d'accueil en foyers. Stabilisé depuis peu, ses référents ont souhaité l'intégrer en maison relais avant de le projeter en logement autonome. Souffrant de problèmes psychiatriques et bénéficiant d'un traitement médicamenteux, il a consommé de l'alcool, ce qui l'a totalement désinhibé. Il a fini par menacer de mort et agresser à l'arme blanche deux membres du personnel, qui se sont retrouvés enfermés avec lui dans les lieux communs : une première personne qui s'inquiétait pour lui et est allée frapper chez lui ; ainsi que la coordinatrice, appelée au secours par la première qui ignorait la présence d'une arme blanche. Les forces de l'ordre sont intervenues ; le résidant a été interpellé en flagrant délit. Son contrat d'occupation a été interrompu immédiatement.

Cet épisode a été particulièrement traumatisant pour l'équipe et les résidants présents, et notamment pour les deux membres du personnel visés qui ont pu bénéficier du suivi nécessaire auprès d'un thérapeute.

L'analyse des pratiques mise en place pour le personnel des Maisons Relais Colbert et Jason a d'autant pu prendre tout son sens en cette année 2013 !

#### **4. Vie quotidienne**

*(cf. annexe 4 : vie quotidienne)*

Une salle de convivialité est à disposition des résidants en présence des travailleurs sociaux, dans chacune des maisons relais. Cette pièce leur permet de se retrouver dans un lieu chaleureux et de rompre leur isolement et la monotonie de leur quotidien.

Les résidants y viennent essentiellement pour :

- regarder la télévision ;
- se balader sur Internet ;
- lire le journal ;
- boire un café ;
- discuter.

Ils profitent simplement du service mis à disposition par moments, et parfois ont besoin d'être avec quelqu'un. Il arrive que les résidants s'y retrouvent à 4 ou 5 autour d'un café et que des discussions entre eux animent la pièce.

L'équipe des Maisons Relais est présente pendant certains temps de repas, et invite régulièrement les résidants à manger avec elle. Beaucoup ont des journées décalées et sont simplement présents dans la salle pendant que d'autres mangent volontiers avec l'employé présent.

A Colbert, certains événements remettent en cause régulièrement le collectif tout au long de l'année :

- l'hygiène corporelle de certains résidants qui laisse à désirer et fait fuir les résidants présents ;
- le comportement et les dérapages de certains des résidants en état d'ébriété ;
- les changements au sein de l'équipe (départ, stagiaires, maladie).

Cinq résidants environ sont toutefois régulièrement présents, contrairement à une petite dizaine qui quant à eux utilisent le service de façon plus sporadique.

Certains sont à peine croisés dans les couloirs, d'autres discutent de temps à autre entre deux portes avec l'équipe ou les résidants. La plupart ont des liens sociaux avec d'autres personnes (amis, famille) sur l'extérieur de la structure. D'autres se renferment sur eux-mêmes ; il est parfois difficile de les mobiliser.

Nous utilisons un outil afin de pointer quotidiennement les résidants et de s'assurer de leur présence dans le bâtiment. Nous leur demandons de nous tenir informés en cas d'absence prolongée.

Quant à Jason, le collectif s'est créé peu à peu et au fil des arrivées. Une des difficultés a été d'appivoiser les résidants particulièrement absents, sachant que nous ne voulions pas les faire fuir pour autant (vu le faible taux d'occupation) !

Désormais, les lieux communs sont tout autant utilisés qu'à Colbert, avec un noyau de participants équivalent.

L'entretien des parties communes est réalisé en 2013 par une personne employée au sein des Maisons Relais dans le cadre d'un Emploi d'Avenir. Elle intervient environ 10 heures chaque semaine de manière confondue sur les deux structures. Elle apprend ainsi les techniques de base afin de pouvoir les retranscrire auprès du public. Elle a pour projet la formation de moniteur-éducateur qu'elle pourra passer en alternance si elle réussit les épreuves nécessaires à l'entrée.

Les résidants sont toutefois invités à participer au nettoyage de leur vaisselle lorsqu'ils prennent un repas ou un café. En effet, ce n'est pas systématique chez chacun d'eux et même lorsqu'ils le font, il nous arrive de devoir repasser derrière eux.

Les résidants sont par ailleurs responsables de l'entretien de leur logement. Comme nous pouvons le constater dans le deuxième point de l'annexe 4, l'ensemble demeure très correct dans les deux structures.

L'hygiène dans certains logements reste cependant à désirer et plus particulièrement à la Maison Relais Colbert.

Une résidante bénéficie de l'intervention d'une TISF depuis qu'elle a intégré la structure en 2009 afin de maintenir une hygiène convenable. L'année 2013 a été cependant une montée en crescendo de difficultés quant à l'entretien de son logement : invasion de cafards, et plus récemment dégât des eaux suite à des toilettes bouchées !

A préciser également une autre situation complexe d'un résidant qui se laisse aller dans sa dépendance à l'alcool et de ce fait qui laisse aller l'entretien de son logement de la même manière.

D'autres résidants entretiennent leur logement mais laissent parfois s'accumuler les tâches ménagères (vaisselle, linge, entre autres). L'équipe reste toutefois vigilante à ce que les débordements éventuels restent acceptables et n'hésite pas le cas échéant à rendre régulièrement visite aux résidants afin de s'assurer de l'état du logement.

De manière plus générale, la vie quotidienne aux Maisons Relais se passe bien :

- ✓ les parties réservées aux Maisons Relais sont respectées ;
- ✓ les logements sont occupés à titre privatif ;
- ✓ une assez bonne participation collective se maintient, malgré les diverses problématiques rencontrées ;
- ✓ les dégradations extérieures restent acceptables et gérables ;
- ✓ les ordures ménagères sont sorties aux endroits adéquats ;
- ✓ au niveau du vol, un résidant a été pris en flagrant délit de vol de matériel de bureau dans les lieux communs ;
- ✓ bagarre et désordre sont liés à la problématique d'alcool ;
- ✓ les nuisances sonores se sont atténuées comparé à l'an passé ;
- ✓ en ce qui concerne le tapage nocturne, il y a eu quelques événements : alcool en majorité ;
- ✓ rien à signaler concernant les visites que peuvent recevoir les résidants ;
- ✓ aucune propagande d'aucune sorte n'est réalisée ;
- ✓ concernant les fumeurs, pas de problèmes en particulier n'a été noté ;
- ✓ alcool : désinhibition, insultes, violence, enfantillages, problèmes de budget, médiation, etc ;
- ✓ aucun problème de drogue n'a été constaté jusqu'à présent ;
- ✓ un animal de compagnie est autorisé pour les résidants de la Maison Relais ;
- ✓ pour finir, de manière générale, les résidants respectent autrui. Cependant, leurs personnalités et problèmes respectifs leur font parfois dépasser les limites, tant dans la parole que dans l'intrusion dans les bureaux ou au sein d'une conversation. Ils peuvent toutefois entendre les choses et ils sont régulièrement recadrés par les travailleurs sociaux. Souvent aussi, ils culpabilisent et sont amenés à s'excuser auprès d'autres résidants ou de l'équipe, d'eux-mêmes ou aidés par l'équipe.

A noter un événement qui a choqué tout un chacun : un résidant qui a craché dans l'assiette d'un de ses voisins alors que celui-ci se relevait chercher des couverts en cuisine. L'équipe a repris l'événement avec lui.

## **5. Animations**

*(cf. annexe 5 : animations)*

Nous avons souhaité mutualiser un maximum les animations entre les Maisons Relais Colbert et Jason.

En plus d'actions prévues et organisées à l'avance, des repas communs ou des soirées jeux de société s'improvisent toujours de manière très fréquente dans chacune des structures.

La télévision reste le pôle d'attraction privilégié. Cependant, nous préférons favoriser des sorties et activités afin d'apprendre aux résidants à s'occuper autrement.

Comme nous pouvons le remarquer en annexe 5, les activités proposées touchent à beaucoup de domaines : alimentation, loisirs, culture, nature, sport...

Le choix des sorties et activités se fait en fonction des demandes des résidants mais aussi de ce qui est proposé sur l'extérieur. Certains résidants restent moteurs dans la mise en place d'activités et proposent leurs idées et envies à d'autres résidants. Ils soudent plus ou moins le groupe et incitent les autres à participer.

Les activités ayant eu le plus de succès cette année concernent essentiellement les domaines de l'alimentation et des loisirs. Nous comptabilisons 19 activités de plus en 2013 qu'en 2012. Le taux de participation le plus élevé a été noté au mois d'août avec près de 87% !

Le taux de participation aux activités et sorties proposées reste de manière générale tout à fait convenable avec des mois favoris : juin, août, septembre et octobre.

L'alimentation cette année encore a eu un fort succès : entre tartiflette, repas italien, crêpes party, truites en papillote, barbecues et petits déjeuners, nous avons éveillé les sens des usagers de différentes façons :

- par une dégustation de fruits : tout comme l'an passé, nous avons commandé un panier garni de 30 kg dans un supermarché et une dizaine de résidents ont passé un après-midi à les découvrir ;
- cueillette de mûres et de champignons avec confection de tarte et d'omelette ;
- fort de son succès, notre traditionnel repas « moules-frites » ;
- et finalement, la semaine du goût, qui nous a permis de réunir bon nombre de résidents autour de dégustations de légumes, de fromages et de charcuteries !

Les résidents étant particulièrement sédentaires, beaucoup de sports et découvertes sportives ont été proposés encore cette année : piscine, fléchettes, bowling, balades, vélo, pétanque, basketball, pêche à la ligne, paint-ball, canoë kayak, minigolf... Les résidents ont pu cette année aller voir un match de football !

Par ailleurs, notre public ayant du mal à ouvrir son esprit vers d'autres horizons que le poste de télévision, nous avons tenté de leur faire découvrir un peu de culture par le biais de visites d'expositions, à la médiathèque, de concerts, de sorties au théâtre, ou au cinéma.

Également, chaque manifestation ou période de l'année nous permet de mettre au place des activités ou sorties : galette des rois, beignets de carnaval, fête des voisins, anniversaires, etc !

Cette année, nous avons réalisé un atelier peinture lors de la réfection d'un appartement suite à une sortie de logement. Les résidents ont également pu s'adonner à un atelier couture !

Mettons en avant également une sortie à Walygator et au marché de Noël à Colmar !

Les partenaires mobilisés sur l'animation restent toujours très peu nombreux. A noter plutôt des tarifs préférentiels négociés auprès de certains lieux culturels ou d'accession au sport.

Les animations, sorties, activités proposées aux Maisons Relais permettent dans la majorité des cas de rompre l'isolement des résidents. Certains se resocialisent peu à peu et réapprennent à vivre en société.

Pour d'autres, un savoir-vivre doit être réinculqué : respect d'autrui dans toute sa différence, prise de conscience de ses propres défauts pour mieux accepter ceux des autres, respect de son lieu de vie et de son environnement. L'effet de groupe prend toute son ampleur et les résidents ne se font pas de cadeaux entre eux : les remarques faites avec humour (ou non) les remettent gentiment face à la réalité. Notre rôle se limite parfois simplement à un peu de médiation.

Ajoutons le respect des horaires, bien difficile pour certains !

L'idéal suite aux sorties ou animations reste quand les résidents retournent d'eux-mêmes vers l'extérieur pour reproduire l'activité et qu'ils gagnent en autonomie. Les Maisons Relais prennent alors toute leur signification et deviennent un outil que les résidents peuvent utiliser afin de se réintégrer dans la société.

L'année 2012 a permis de remettre en place une forme de « conseil de résidents », que nous avons appelé « réunion de résidents ». Moins formelles, ces réunions ont pu de ce fait attirer plus de monde et deviennent peu à peu un lieu d'échanges et d'écoute pour les résidents. L'équipe peut également utiliser cet outil pour reprendre avec les usagers des points du règlement de fonctionnement et de la vie quotidienne.

Cette année, nous avons pu continuer ces rencontres et tentons pour 2014 de mettre en place des élections de représentants des résidents !

## **6. Partenaires (hors animation)**

*(cf. annexe 6 : partenaires)*

Les premières demandes d'admission ont été réceptionnées en octobre 2008. Depuis lors, Colbert a fait son chemin, et Jason s'est intégré dans le décors. En 2013, nous avons eu 36 candidatures de divers partenaires sociaux :

- CCAS (25%) ;
- CHHM (16,67%) ;
- ASLO (13,89%) ;
- Circonscription d'action sociale et l'APAJH (8% chacun) ;
- le CHRS SOS Femmes Accueil (5,56%) ;
- l'ADASMS et le Bois l'Abbesse (2,78%).

A noter également 16,67% de demandes d'admission réalisées par des services peu demandeurs habituellement comme le service social de la SNCF, le Relais Accueil Chaumontais, ou l'hôpital spécialisé de Chaumont.

Notre partenariat avec les SAVS de l'association « Bois l'Abbesse » et de l'ADASMS dans le cadre des suivis de certains résidents s'est mis en place de façon régulière.

L'accompagnement social est réalisé de manière générale par le CCAS et la Circonscription d'action sociale. Les CHRS le réalisent au moment de l'entrée dans les lieux essentiellement avant de faire le lien avec un service extérieur. Les services qui ont en charge des mesures de protection quant à eux le font de façon ponctuelle mais ont surtout en charge un accompagnement administratif.

Il reste primordial dans la majorité des cas ; n'étant pas réalisé à la Maison Relais, la coordination avec les différents intervenants est très importante. Lorsque les situations le nécessitent, des synthèses entre partenaires sont réalisées régulièrement afin de réunir le travail de tous les intervenants autour d'une même table et de permettre une approche de la situation dans des conditions optimales.

Nous sommes par ailleurs régulièrement en lien avec un visiteur social qui intervient dans le cadre de sa mission pour le CSAPA auprès de certains de nos résidents.

L'intervention à la Maison Relais Colbert d'une infirmière en psychiatrie tous les mercredis après-midi (à raison de 4h) depuis mars 2009 fait également partie des partenariats importants (CHHM).

En effet, elle connaissait déjà un grand nombre des résidents avant leur arrivée dans la structure et reste très sollicitée.

Elle intervient régulièrement dans la salle de convivialité au sein du groupe présent par des échanges et discussions de tous types. Elle rend visite également aux résidents pour des entretiens individuels et plus personnalisés.

Elle est très sollicitée et son temps d'intervention reste peu élevé au vu de l'importance du nombre de résidents rencontrant des problèmes d'ordre psychologiques ou psychiatriques.

Désormais, elle intervient également à la Maison Relais Jason, et ce depuis octobre 2013. Elle rencontre ainsi les résidents les mercredis matin. Elle a pu présenter ses missions à ces derniers lors d'une réunion officielle.

Le service de proximité de l'OPH a été encore cette année un partenaire important pour maintenir dans les bâtiments un cadre de vie agréable et limiter les nuisances et le tapage nocturne.

Pour prendre tout son sens et favoriser le retour vers l'autonomie de ses résidents, les Maisons Relais doivent s'intégrer à leur environnement social. C'est en favorisant l'ouverture vers l'extérieur, tant au niveau des activités et sorties qu'au niveau des échanges et du travail en commun avec les autres intervenants sociaux, que les résidents pourront utiliser ces services comme un réel tremplin vers un futur logement ordinaire.

## CONCLUSION

Les maisons relais restent un dispositif encore récent. A Saint-Dizier, les Maisons Relais Colbert et Jason répondent à un besoin évident et deviennent peu à peu un réflexe pour les partenaires sociaux.

A la fin de l'année 2013, nous étions quasiment complets à Colbert. De nouvelles arrivées tout au long de l'année, et une nouvelle problématique : l'alcool.

Quant à Jason, même si le travail a été laborieux, nous arrivons à 16 résidants sur 20 au 31 décembre. Nous espérons sincèrement que 2014 marquera un taux de remplissage à 100%.

Il reste toutefois primordial d'assurer l'équilibre du public hétérogène accueilli, tant pour la vie quotidienne au sein des structures que pour permettre au public de puiser sa propre force au sein du groupe. Les situations qui se confrontent au quotidien à Colbert en restent l'exemple !

Or, nous constatons à ce niveau que cela peut être particulièrement compliqué. Pour des raisons économiques évidentes parfois.

Les animations, les sorties, les activités proposées deviennent pour certains résidants un des outils principaux à leur guérison sociale et à leur intégration dans l'environnement mais peuvent être également complètement anéanties, détruisant la dynamique de groupe existante.

L'accompagnement social et le travail partenarial gravitent autour des structures et de chacun des résidants. Nous n'hésitons pas à aller vers les services extérieurs et à les inviter régulièrement à nous rencontrer.

Pour ce faire, nous avons proposé des portes ouvertes à la Maison Relais Jason au printemps 2013 ce qui a permis de nombreux échanges et rencontres, et probablement amorcé le remplissage de la structure.

Tout reste intrinsèquement lié et se met en place autour des résidants afin de leur permettre une amélioration du quotidien ainsi que de construire leur propre vie.

Malgré les quelques situations chaotiques auxquelles nous avons dû faire face en 2013, les Maisons Relais Colbert et Jason sont des services qui continuent à se faire connaître.

Ainsi nous ouvrons nous vers 2014, l'année de stabilisation des argonautes de Jason et de l'envolée des canards de Colbert !

- oOo -

## Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADASMS : Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale

ADOMA : anciennement Sonacotra => Société nationale de construction de logements pour les travailleurs

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

APL : Allocation Personnalisée au Logement

ASLO : Accueil des Sans LOGis

ASSEDIC : ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

CAS : Circonscription d'Action Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CHHM : Centre Hospitalier de la Haute-Marne

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

FSL : Fonds de Solidarité Logement

MR : Maison Relais

OPH : Office Public de l'Habitat

RAC : Relais Accueil Chaumontais

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SDF : Sans Domicile Fixe

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

TISF : Technicien en Intervention Sociale et Familiale

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

# ANNEXES

## Annexe 1 :

# Commissions d'admission

COMMISSIONS D'ADMISSION

Commission d'admission	Membres présents						Dossiers présentés	Avis favorable	En attente	Refusé
	OPH	CCAS	CAS	MR	Direction	STAO				
13/11/08	X	X	X	X	X	/	3	2	1	0
16/12/08	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
23/01/09	X	X	X	X	X	/	4	3	1	0
12/02/09	X	X	X	X	X	/	5	3	2	0
05/03/09	X	X	X	X	X	/	4	2	1	1
26/03/09	X	X		X	X	/	6	2	4	0
14/04/09	X	X		X	X	/	6	5	1	0
12/05/09	X	X	X	X		/	4	4	0	0
16/06/09	X	X		X	X	/	3	2	0	1
16/07/09		X	X	X		/	1	0	1	0
28/08/09		X	X	X		/	4	1	1	2
25/09/09	X	X	X	X	X	/	1	0	0	1
06/11/09	X	X	X	X	X	/	2	0	0	2
22/01/10	X	X	X	X	X	/	4	1	1	2
23/04/10	X		X	X	X	/	10	2	2	6
16/09/10	X	X	X	X	X	/	6	1	1	4
18/11/10	X	X	X	X	X	/	3	1	0	2
20/12/10				X	X	/	4	2	0	2
28/04/11	X		X	X	X	/	5	2	0	3
08/09/11	X	X	X	X	X	X	4	1	2	1
03/11/11	X	X		X	X		4	3	0	1
08/12/11		X		X	X	X	3	2	1	0
09/02/12	X	X	X	X	X		3	3	0	0
01/03/12	X		X	X	X	X	2	1	0	1
04/04/12	X	X	X	X	X	X	2	1	1	0
16/05/12	X	X	X	X	X		1	1	0	0
28/06/12	X	X	X	X	X	X	9	6	1	2
08/08/12	X		X	X	X		2	1	0	1

27/09/12	X	X	X	X	X	X	3	2	1	0
08/11/12	X	X	X	X		X	6	4	2	0
05/12/12	X	X	X	X	X		2	1	0	1
17/01/13	X	X	X	X	X		4	2	1	1
15/02/13	X	X		X	X	X	2	0	0	2
14/03/13	X	X	X	X		X	4	2	2	0
11/04/13		X	X	X	X		2	0	2	0
16/05/13	X		X	X	X	X	3	3	0	0
20/06/13	X		X	X	X		2	1	0	1
08/08/13	X		X	X			7	4	2	1
26/09/13	X	X	X	X		X	2	0	1	1
17/10/13	X	X		X		X	3	1	1	1
28/11/13	X		X	X	X	X	3	1	0	2
16/01/14	X	X	X	X	X	X	3	1	0	2
27/02/14	X	X	X	X	X		1	1	0	0

Total :	155	78	34	44
---------	-----	----	----	----

Moyenne par commission :

4,63 sur 5,56	3,60	1,81	0,79	1,02
---------------	------	------	------	------

Total des commissions : 43

Intégration d'un nouveau membre à la commission d'admission à compter du 08/09/11 : le SIAO52 (19 commissions sans le SIAO).

Mise à jour le 6 mars 2014

**Annexe 2 :**

**Gestion locative**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	1	2	1	2	1	1	0	1	0	0	0	0
Sorties	-1	-1	0	0	-1	0	0	0	0	0	-1	0
<b>Résidants</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
% occupation	76	80	84	92	92	96	96	100	100	100	96	96
Paiement redevance	19	20	21	23	23	23	23	24	24	24	23	22
% paiement	100	100	100	100	100	95,83	95,83	96	96	96	95,83	91,67

	<b>TOTAL</b>	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	<b>9</b>	0,75
Nombre de sorties	<b>-4</b>	-0,33
Nombre de résidants	<b>24</b>	-
% d'occupation actuel	<b>96</b>	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	<b>-</b>	<b>97,26</b>

Mise à jour le 4 mars 2014

**JASON**  
**GESTION LOCATIVE**  
 2013

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Entrées	0	0	0	0	2	1	1	2	2	0	0	2
Sorties	0	-1	0	-1	0	0	0	0	-1	0	0	-1
<b>Résidants</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
% occupation	50	45	45	40	50	55	60	70	75	75	75	80
Paiement redevance	9	8	8	7	9	11	12	13	13	14	12	11
% paiement	90	88,89	88,89	87,5	90	100	100	92,86	86,67	93,33	80	68,75

	<b>TOTAL</b>	Moyenne / mois
Nombre d'entrées	<b>10</b>	0,83
Nombre de sorties	<b>-4</b>	-0,33
Nombre de résidants	<b>16</b>	-
% d'occupation actuel	<b>80</b>	-
% de recouvrement de redevance (paiement)	<b>-</b>	<b>88,91</b>

Mise à jour le 4 mars 2014

**Annexe 3 :**

**Public**

**I) Sexe et âge**

	<b>TOTAL au 31/12/13</b>	<b>%</b>	<b>Moyenne d'âge</b>
<b>Hommes</b>	<b>16</b>	<b>66,67</b>	<b>44,06</b>
- de 25 ans	2	12,5	-
De 26 à 49 ans	8	50	-
De 50 à 65 ans	6	37,5	-
+ de 66 ans	0	0	-
<b>Femmes</b>	<b>8</b>	<b>33,33</b>	<b>45,5</b>
- de 25 ans	1	12,5	-
De 26 à 49 ans	3	37,5	-
De 50 à 65 ans	4	50	-
+ de 66 ans	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>100</b>	<b>44,54</b>
- de 25 ans	3	12,5	-
De 26 à 49 ans	11	45,83	-
De 50 à 65 ans	10	41,67	-
+ de 66 ans	0	0	-

## II) Type de revenus

	<b>TOTAL au 31/12/13</b>	<b>% (pour 24 résidants)</b>
RSA	11	45,83
AAH	8	33,33
ASSEDIC	2	8,33
Indemnités journalières	0	0
Salaire	3	12,5
Retraite	1	4,17
Invalidité	1	4,17
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>100</b>

*Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidant !*

### III) Parcours résidentiel

	<b>TOTAL au 31/12/13</b>	<b>% (pour 24 résidents)</b>
<b><i>Logement autonome</i></b>	<b>18</b>	<b>75</b>
locataire	17	70,83
sous-locataire	0	0
propriétaire	1	4,17
<b><i>Structure collective</i></b>	<b>14</b>	<b>58,33</b>
CHRS	12	50
FJT	0	0
hôtel	1	4,17
autre	1	4,17
<b><i>Hébergement Tiers</i></b>	<b>8</b>	<b>33,33</b>
famille	3	12,5
amis	4	16,67
autre	1	4,17
<b><i>SDF</i></b>	<b>1</b>	<b>4,17</b>
<b><i>Habitat mobile</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>CHHM - CHS</i></b>	<b>3</b>	<b>12,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100</b>

Autre structure collective : Emmaüs ; autre hébergement tiers : famille d'accueil.

*Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !*

Mise à jour le 4 mars 2014

**I) Sexe et âge**

	<b>TOTAL au 31/12/13</b>	<b>%</b>	<b>Moyenne d'âge</b>
<b>Hommes</b>	<b>11</b>	<b>68,75</b>	<b>42</b>
- de 25 ans	2	18,18	-
De 26 à 49 ans	7	63,64	-
De 50 à 65 ans	2	18,18	-
+ de 66 ans	0	0	-
<b>Femmes</b>	<b>5</b>	<b>31,25</b>	<b>47,4</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	2	40	-
De 50 à 65 ans	3	60	-
+ de 66 ans	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<b>43,69</b>
- de 25 ans	2	12,5	-
De 26 à 49 ans	9	56,25	-
De 50 à 65 ans	5	31,25	-
+ de 66 ans	0	0	-

## II) Type de revenus

	<b>TOTAL au 31/12/13</b>	<b>% (pour 16 résidants)</b>
RSA	2	12,5
AAH	10	62,5
ASSEDIC	1	6,25
Indemnités journalières	0	0
Salaire	1	6,25
Retraite	1	6,25
Invalidité	1	6,25
Veuvage	1	6,25
Prestations familiales autres	1	6,25
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>100</b>

*Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidant !*

### III) Parcours résidentiel

	<b>TOTAL au 31/12/13</b>	<b>% (pour 16 résidents)</b>
<b><i>Logement autonome</i></b>	<b>13</b>	<b>81,25</b>
locataire	13	81,25
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<b><i>Structure collective</i></b>	<b>12</b>	<b>75</b>
CHRS	4	25
FJT	0	0
hôtel	1	6,25
autre	7	43,75
<b><i>Hébergement Tiers</i></b>	<b>7</b>	<b>43,75</b>
famille	4	25
amis	1	6,25
autre	2	12,5
<b><i>SDF</i></b>	<b>2</b>	<b>12,5</b>
<b><i>Habitat mobile</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>CHHM - CHS</i></b>	<b>3</b>	<b>18,75</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100</b>

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Bois l'Abbesse, Foyer Médico-Educatif ADASMS, Maison Relais Colbert ; autre hébergement tiers : famille d'accueil.

***Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !***

*Mise à jour le 4 mars 2014*

Annexe 4 :

Vie quotidienne

**I) Utilisation des parties communes**

0 : pas du tout  
5 : beaucoup

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	3	4	2	3	3	2,5	2	2,5	1,5	2,5	2,5	2,5
02	2	4,5	1,5	2	0,5	2,5	2	0,5	2,5	3	2,5	3
03	0,5	0	0,5	0	0,5	2	1	0,5	0	0	0	0
04	1	1,5	1	0	0	1,5	0,5	1	2	1,5	0,5	0,5
05	4	4,5	5	5	4,5	5	4,5	2,5	3	5	4	4,5
06	2,5	3,5	2	5	5	5	2	3	2,5	1,5	1	4,5
07	0	0	2,5	5	5	5	5	5	3,5	5	5	5
08	3,5	3	1,5	1,5	1	2	3,5	2	2,5	4,5	3,5	4
09	0	2	1	2	1	2	2	2	0,5	1	1	2,5
10	0	0	0,5	0,5	0,5	0	0,5	1	0	0	0,5	0
11	2,5	2	3	3	2	3	3	2,5	3,5	3	2,5	5
12	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0	0,5	0	0,5	0,5	1,5	1
13	1,5	0,5	0,5	0	0,5	1	3	0,5	0	1	0,5	1
14	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,5	0
15	1	1	1	1,5	1	1	1,5	0,5	1	1	0,5	0,5
16	4	4	1,5	5	1,5	5	4,5	3	3,5	3	0,5	5
17	0	0	0	1	1	1,5	0,5	1	1	1	0,5	0,5
18	4	2,5	3,5	4,5	3	5	4,5	3,5	4	5	4,5	5
19	0,5	0	1	0,5	0	0,5	0,5	0	0	0,5	0,5	0
20	3	0	0	0,5	1	2,5	3	2,5	3	4	2,5	2
21	0	0	0	0	2,5	5	4,5	4	5	5	3,5	4
22	2,5	2,5	4	5	3,5	4,5	3,5	2,5	2,5	4	3,5	4
23	3	4	2,5	3,5	4,5	0	0	1	1,5	2	3	2,5
24	4	5	4	2,5	2	4	5	3,5	3,5	3	2,5	4
25	1,5	0,5	1	1	1,5	2	1	0,5	0,5	1,5	0,5	0
<b>Moyenne</b>	<b>2,23</b>	<b>2,17</b>	<b>1,88</b>	<b>2,28</b>	<b>1,9</b>	<b>2,65</b>	<b>2,42</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,34</b>	<b>1,9</b>	<b>2,54</b>

Logements	MOYENNE
01	2,58
02	2,21
03	0,42
04	0,92
05	4,29
06	3,13
07	4,6
08	2,71
09	1,55
10	0,32
11	2,92
12	0,5
13	0,83
14	0
15	0,96
16	3,38
17	0,89
18	4,08
19	0,33
20	2,33
21	4,19
22	3,5
23	2
24	3,58
25	0,96
<b>Moyenne générale</b>	<b>2,22</b>

## **II) Entretien des logements**

0 : logement pas du tout entretenu

5 : logement très bien entretenu

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	5	5	5	5	5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	5	5
02	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
03	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
04	5	5	5	5	5	5	3,5	2,5	3,5	5	2,5	5
05	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	3
06	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
07	0	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
08	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
09	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
10	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
11	2	1,5	2,5	2,5	1,5	2,5	0	0,5	1,5	0,5	0,5	1,5
12	3,5	5	5	5	5	5	1,5	3,5	3,5	2,5	2,5	0
13	5	4	5	5	5	5	3,5	3,5	5	3,5	5	2,5
14	5	5	0	0	0	5	5	5	5	5	5	0
15	3,5	5	4	3,5	5	2,5	5	5	5	2,5	5	5
16	2,5	3,5	5	5	2,5	3,5	5	2,5	1,5	2,5	0,5	3
17	0	0	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5
18	3,5	4,5	3	3	4	4,5	3,5	3,5	2,5	4,5	4,5	4
19	5	5	5	5	5	4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	5
20	5	0	0	5	5	4,5	3,5	3,5	3,5	5	3,5	3,5
21	0	0	0	0	5	5	5	5	5	5	5	5
22	5	5	4	3,5	3,5	5	5	3,5	5	2,5	4	5
23	5	5	5	5	5	0	0	5	2,5	5	3,5	3,5
24	2,5	2,5	5	1,5	1,5	3,5	2,5	4	3,5	5	3,5	3,5
25	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<b>Moyenne</b>	<b>4,38</b>	<b>4,57</b>	<b>4,69</b>	<b>4,48</b>	<b>4,5</b>	<b>4,48</b>	<b>4,08</b>	<b>4,08</b>	<b>4,08</b>	<b>4,14</b>	<b>4,1</b>	<b>4,15</b>

Logements	MOYENNE
01	3,96
02	5
03	5
04	4,33
05	4,75
06	5
07	5
08	5
09	5
10	5
11	1,42
12	3,5
13	4,33
14	0
15	4,25
16	3,08
17	5
18	3,75
19	3,88
20	4,11
21	5
22	4,25
23	3,9
24	3,21
25	5
<b>Moyenne générale</b>	<b>4,28</b>

### III) Comportements et remarques

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Respect parties réservées MR	5	5	5	5	3	5	5	4	5	5	3	5	5	5	5	0	5	2	5	4	5	5	5	5	5
Occupation à titre privatif	5	5	5	2	2	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5
Participation collective	3	0	0	0	4	2	5	1	1	0	2	0	0	0	0	3	0	3	1	2	3	3	0	3	1
Dégradations extérieures	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	4	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5
Ordures ménagères	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5
Vol	4	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Désordre	4	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	4	4	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Bagarres	4	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nuisances sonores	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	4	5	5	5	5	5	5	5
Tapage nocturne	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	3	5	5
Visites	5	5	4	4	5	5	5	4	5	5	5	3	4	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Propagande	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabac	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5
Alcool	4	5	2	4	0	4	4	4	5	5	5	2	4	5	5	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Produits illicites	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5
Animaux	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Respect autrui	2	4	5	5	1	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	0	5	3	4	5	5	5	3	5	5

0 : mauvais comportement / qui laisse à désirer  
5 : rien à signaler / très bien

Mise à jour le 5 mars 2014

**I) Utilisation des parties communes**

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	1	0,5	0,5	1,5	0,5	1	1	0	0	1,5	1	0,5
03	0	0	0	0	0	1,5	1	0,5	0,5	2,5	1	1
04	2	2	1,5	2,5	1,5	1	0,5	2	1	2	1,5	1
05	0	0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
06	0	0	0	0	0	0	0	0	2,5	5	4	2,5
07	1,5	1	1	1,5	0,5	1,5	1	1	0,5	1,5	0,5	0,5
08	1,5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	2,5	3,5	5	3	3
11	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
12	5	5	5	5	2,5	1	4,5	4	5	4,5	5	3
13	0	0	0	0	1,5	4	2,5	4	2,5	3	3	0,5
14	3,5	4,5	1,5	1	3,5	3,5	2,5	2	2	2	2,5	0,5
15	0	0	0	0	2	3	2	0,5	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0,5	1,5	3,5	3	2	3,5
17	1,5	1	2	0,5	0,5	1	2	0,5	1	1	1,5	1,5
18	1,5	1	0,5	1	0,5	1	1,5	1	0,5	0	0,5	1
19	2	1,5	2,5	2	1,5	1,5	1,5	1,5	0,5	1,5	1,5	1,5
20	0	0	0	0	0	0	0	0	4,5	5	5	5
<b>Moyenne</b>	<b>1,95</b>	<b>2,1</b>	<b>1,61</b>	<b>1,67</b>	<b>1,45</b>	<b>1,82</b>	<b>1,71</b>	<b>1,57</b>	<b>1,72</b>	<b>2,5</b>	<b>2,13</b>	<b>1,82</b>

Logements	MOYENNE
01	0
02	0,75
03	1,14
04	1,54
05	4
06	3,45
07	1
08	2
09	0
10	3,4
11	0,2
12	4,13
13	2,63
14	2,42
15	0
16	2,33
17	1,17
18	0,83
19	1,58
20	4,88
<b>Moyenne générale</b>	<b>2,21</b>

0 : pas du tout  
5 : beaucoup

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

## II) Entretien des logements

0 : logement pas du tout entretenu

5 : logement très bien entretenu

Moyenne calculée sur le temps de présence (entrée – sortie) à la Maison Relais

Logements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
03	0	0	0	0	0	5	5	5	5	5	5	5
04	2,5	0	2,5	3,5	5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	2,5	2,5
05	5	5	5	5	0	0	0	0	0	0	0	5
06	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5
07	4	4	5	4	3,5	3,5	5	5	5	5	5	5
08	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	5	5	3,5	4	5
11	0	0	0	0	0	0	0	5	5	5	3	3
12	5	5	5	5	5	4,5	4,5	5	5	5	5	5
13	0	0	0	0	5	4,5	3,5	3,5	3,5	4,5	4,5	4
14	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
15	0	0	0	0	5	5	3	3	5	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5	5	5
17	5	5	5	5	5	5	5	4	3,5	5	5	5
18	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4	5	5
19	5	4	5	3,5	3,5	4,5	4	2,5	4	5	5	5
20	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	5	5
<b>Moyenne</b>	<b>4,65</b>	<b>4,2</b>	<b>4,72</b>	<b>4,56</b>	<b>4,7</b>	<b>4,59</b>	<b>4,46</b>	<b>4,39</b>	<b>4,59</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,68</b>

Logements	MOYENNE
01	0
02	5
03	5
04	3
05	5
06	5
07	4,5
08	5
09	0
10	4,5
11	4,2
12	4,92
13	4,13
14	5
15	0
16	5
17	4,79
18	4,83
19	4,25
20	5
<b>Moyenne générale</b>	<b>4,65</b>

### III) Comportements et remarques

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Respect parties réservées MR	5	5	4	4	5	4	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Occupation à titre privatif	5	3	5	4	5	5	4	5	5	4	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5
Participation collective	0	0	1	0	3	2	0	0	0	3	0	5	2	1	0	3	1	0	0	5
Dégradations extérieures	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Ordures ménagères	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Vol	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Désordre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Bagarres	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Nuisances sonores	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tapage nocturne	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Visites	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Propagande	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Tabac	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Alcool	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5
Produits illicites	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Animaux	5	5	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	5	5	5	5
Respect autrui	5	4	4	2	5	4	3	5	5	3	0	5	3	5	5	5	5	4	5	5

0 : mauvais comportement / qui laisse à désirer

5 : rien à signaler / très bien

Mise à jour le 6 mars 2014

**Annexe 5 :**

**Animations**

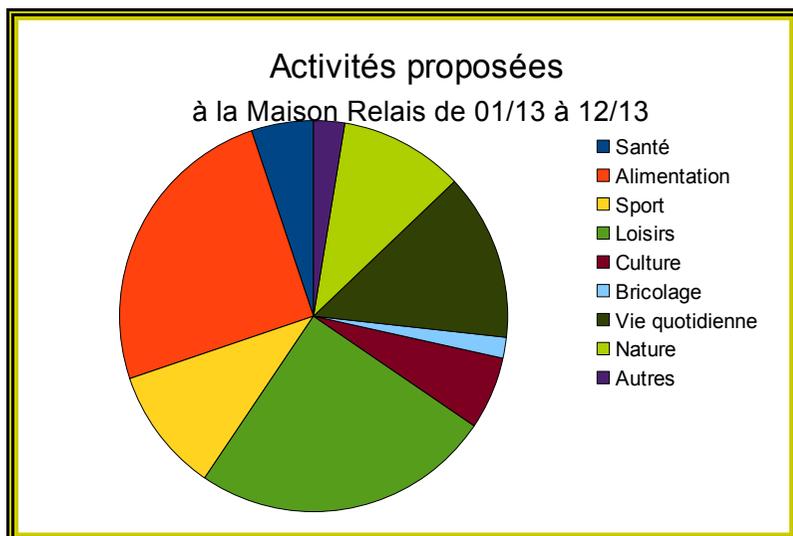
**I) Activités : qualité et quantité**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	1	0	0	0	3	1	0	0	0	1	0	0
Alimentation	2	2	3	2	1	3	2	2	1	7	1	3
Sport	3	0	0	2	0	1	2	3	1	0	0	0
Loisirs	3	2	3	1	2	1	3	2	3	5	2	2
Culture	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Vie quotidienne	4	0	0	1	0	2	3	0	2	2	2	0
Nature	0	1	2	2	0	1	2	1	2	1	0	0
Autres	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>10</b>

Vie quotidienne : réunion de résidents, rangement de la décoration de Noël, jardinage, nettoyage abords et/ou véhicule, atelier couture, découverte commerces secteur, emploi.

Autres : rencontre entre Maisons Relais de la région, sortie Emmaüs.

	TOTAL
Santé	6
Alimentation	29
Sport	12
Loisirs	29
Culture	7
Bricolage	2
Vie quotidienne	16
Nature	12
Autres	3
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>



## II) Participation du public

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Santé	1	0	0	0	3	1	0	0	0	1	0	0
Résidants présents	7	0	0	0	17	3	0	0	0	6	0	0
Alimentation	2	2	3	2	1	3	2	2	1	7	1	3
Résidants présents	11	15	11	11	10	29	13	13	5	53	13	19
Sport	3	0	0	2	0	1	2	3	1	0	0	0
Résidants présents	10	0	0	5	0	3	9	16	5	0	0	0
Loisirs	3	2	3	1	2	1	3	2	3	5	2	2
Résidants présents	15	8	20	3	7	3	17	8	15	28	8	19
Culture	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Résidants présents	6	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	10
Bricolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Résidants présents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Vie quotidienne	4	0	0	1	0	2	3	0	2	2	2	0
Résidants présents	20	0	0	9	0	9	6	0	14	6	9	0
Nature	0	1	2	2	0	1	2	1	2	1	0	0
Résidants présents	0	3	6	7	0	2	5	3	6	4	0	0
Autres	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0
Résidants présents	0	0	0	0	0	13	4	0	0	0	0	0
<b>TOTAL activités</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL présents</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	<b>62</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>97</b>	<b>30</b>	<b>56</b>
<b>Présents maximum</b>	<b>135</b>	<b>54</b>	<b>73</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	<b>83</b>	<b>85</b>	<b>46</b>	<b>62</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>90</b>
Entrées	1	2	1	2	3	2	1	3	2	0	0	2
Sorties	-1	-2	0	-1	-1	0	0	0	-1	0	-1	-1
Résidants	29	29	30	31	33	35	36	39	40	40	39	40
<b>Taux participation des résidants</b>	<b>51,11</b>	<b>53,7</b>	<b>50,68</b>	<b>57,58</b>	<b>58,62</b>	<b>74,7</b>	<b>63,53</b>	<b>86,96</b>	<b>72,58</b>	<b>71,85</b>	<b>68,18</b>	<b>62,22</b>

	<b>TOTAL</b>	<b>Moyenne</b>
Activités	116	9,67
Présents	591	49,25
Présents maximum	931	77,58
Taux de participation	/	64,31

Présents maximum : nombre de résidents maximum possible par activité, que ce soit en fonction du nombre de places disponibles ou en fonction du nombre d'invitations lancées.

### **III) Partenaires mobilisés sur les animations**

Partenariats : Cultures du cœur (places match de foot, places spectacles Cauet, places de cinéma) ; CHRS SOS Femmes Accueil (prêt salle de sport) ; service Culture Animation de la Ville de Saint-Dizier (places théâtre) ; ADOT52 association pour le don d'organes et de tissus (information) ; Médecine Préventive (information bilan santé et bilan de santé) ; Centre Social (projection débat du CIDFF52).

Mise à jour le 4 mars 2014

**Annexe 6 :**

**Partenaires**

**I) Partenaires introduisant une demande d'admission** *A jour, dernier dossier rentré n°168*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	1	2	0	1	0	0	1	0	1	0	0	3
ASLO	0	0	1	2	0	0	1	0	0	1	0	0
UDAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAS St Dizier	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
CHHM	1	0	1	0	0	0	2	0	0	2	0	0
SOS FA	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
APAJH	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0
CAS Chaumont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADASMS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois l'Abbesse	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	2	0	1	1	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

Autres => RAC Chaumont ; Maine de Biran Chaumont ; DINET Alain (mandataire judiciaire privé) ; SNCF .

	<b>TOTAL</b>
CCAS	9
ASLO	5
UDAF	0
Circonscription d'Action Sociale St Dizier	3
CHHM	6
SOS FA	2
APAJH	3
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
ADASMS	1
Bois l'Abbesse	1
Autres	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>

## II) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CCAS	2	5	3	2	5	3	2	5	1	4	1	2
ASLO	3	2	0	1	1	0	1	2	1	1	2	1
UDAF	3	1	3	1	1	2	1	4	5	4	0	1
CAS	1	2	0	2	2	3	3	1	2	1	0	1
CHS	0	0	1	1	1	1	2	2	3	1	1	2
APAJH	0	0	1	0	0	2	0	1	2	1	2	0
SOS FA	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
SAVS-SAMSAH	4	1	2	4	1	0	2	5	3	2	4	6
Autres	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>16</b>

Autres => Homni-Services ; CSAPA ; service de tutelle du Bois l'Abbesse.

	Moyenne par mois
CCAS	2,75
ASLO	1,17
UDAF	2,08
Circonscription d'Action Sociale	1,42
CHS	1,08
APAJH	0,75
SOS Femmes Accueil	0,08
SAVS-SAMSAH	1,17
Autres	1,08
<b>TOTAL</b>	<b>12,75</b>

### **III) Autres partenaires et types de partenariat**

- Isabelle LEFEVRE – infirmière en psychiatrie intervenant 4h/semaine depuis mars 2009 à la Maison Relais Colbert ; et depuis octobre 2013 à la Maison Relais Jason ;
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH.

Mise à jour le 7 mars 2014